

Délibération DEL-CC-2024-158

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (54) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSEAU, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUI, Stéphanie FILLON, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Claire PAULIC pouvoir à Yves CHOUTEAU, André BOISSONNOT pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Marie-Line BOTTON pouvoir à Jean-Pierre BODIN, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Pascale FERCHAUD pouvoir à Emmanuelle MENARD, Rachel MERLET pouvoir à Johnny BROSEAU, Jean-François MOREAU pouvoir à Bérangère BAZANTAY, Roland MOREAU pouvoir à Cécile VRIGNAUD,

Absents (21) : Nicole COTILLON, Claire PAULIC, Sébastien GRELLIER, Philippe AUDUREAU, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Pascale FERCHAUD, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Odile LIOUSRI-DROCHON, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Roland MOREAU, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

Date de convocation : 18-09-2024

Secrétaire de séance : Claudine GRELLIER

FINANCES

Mutualisation – Refacturations « Téléphonie/Informatique » aux communes : 1er semestre 2024

Considérant que dans le cadre de la mutualisation, certains frais facturés au service communautaire Direction des Systèmes d'information, concernent la Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais et certaines de ses communes membres ;

Considérant qu'une part de ces frais incombent aux communes ci-dessous respectivement référencées.

Il convient de préciser par délibérations concordantes des deux collectivités, les montants de refacturation des frais avancés par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour le compte de chaque commune respectivement référencée ci-dessous pour le 1^{er} semestre 2024 (période du 01/12/23 au 31/05/24).

Commune	Nature des frais	Montant TTC
L'Absie	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	1 465,56 €
	Téléphonie 1 ^{er} semestre 2024	168,00 €
	Total	1 633,56 €
Bressuire	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	27 419,47 €
Cerizay	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	4 418,83 €
Chanteloup	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	80,35 €
Chiché	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	611,14 €
Cirières	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	622,44 €
Clessé	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	130,50 €
Courlay	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	595,55 €
Faye l'Abbesse	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	662,47 €
Geay	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	110,41 €
La Forêt sur Sèvre	Téléphonie 1 ^{er} semestre 2024	168,00 €
La Petite Boissière	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	73,61 €
Mauléon	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	7 986,50 €
	Téléphonie 1 ^{er} semestre 2024	2 108,16 €
	Total	10 094,66 €
Saint Maurice Etusson	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	702,65 €
Saint Paul en Gâtine	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	110,41 €
Saint Pierre des Échaubrognes	Microsoft Office 365 1 ^{er} semestre 2024	441,65 €

Les recettes sont imputées sur le budget concerné.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **procéder à la refacturation à chaque commune concernée des frais listés ci-dessus pour le 1^{er} semestre 2024 selon les sommes indiquées par la présente délibération ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

26 SEP. 2024

Transmis en préfecture le

26 SEP. 2024

Notifié ou publié le

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,



(Handwritten signature in blue ink)